



Trophée Départemental des Jeunes Cyclistes en Gironde



Règlement

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 – CALENDRIER	3
CHAPITRE 2 – REGLEMENT PARTICULIER	4
2.1 Participation	4
2.2 Classement.....	5
2.3 Barème de points.....	7
2.4 Récompenses.....	8
2.5 Cérémonie protocolaire.....	8
2.6 Réclamations	8
2.7 Pénalités.....	9
2.8 Matériels et Développements.....	9
2.9 Premier secours.....	10
CHAPITRE 3 – EPREUVES.....	11
ROUTE	11
VITESSE.....	12
Sprints courts Distance de 60 mètres	12
Sprints long Distance 200 m pour les U11, U13, U15	13
CYCLO-CROSS.....	14
PISTE.....	15

CHAPITRE 1 – CALENDRIER

DATE	CLUB ORGANISATEUR	LIEU DE L'EPREUVE	EPREUVES
06 Déc 2025	AVC LIBOURNE	LIBOURNE	CYCLO-CROSS
29 Mars	VC BAZAS BERNOS BEAULAC	BAZAS	TOURNOIS DE VITESSE ROUTE
25 Avril	UC BREDOISE	TECHNOPOLE MONTESQUIEU	ROUTE
9 Mai	UC GRADIGNAN	GRADIGNAN	TOURNOIS DE VITESSE ROUTE
31 Mai	AVC LIBOURNE	CADARSAC	TOURNOIS DE VITESSE ROUTE
Juin	AFTER CYCLING CLUB	BORDEAUX	TOURNOIS DE VITESSE ROUTE
30 Août		FARGUE	ROUTE
26 Septembre	AVC LIBOURNE	LIBOURNE	PISTE Scratch, Elimination, Course aux points

Les compétitions se feront sous l'égide de la **Fédération Française de Cyclisme** et du **Comité de la Gironde de Cyclisme** suivant la réglementation en vigueur le jour de l'épreuve.

CHAPITRE 2 – REGLEMENT PARTICULIER

2.1 Participation

Le Trophée Départemental des Jeunes Cyclistes (TDJC) est ouvert à tous les compétiteurs et compétitrices détenteurs (trices) d'une licence délivrée par la FFC de l'année en cours dans les catégories suivantes :

- U7
- U9
- U11
- U13
- U15

Le montant des engagements est de 2 € et doivent s'effectuer à l'avance par le biais des clubs via CICLE WEB

Les engagements sur place le jour de l'épreuve reste possible avec une majoration de 2 €

2.2 Classement

Le suivi et le classement du TDJC seront sous la responsabilité du Comité Départemental de la Gironde qui sera le seul habilité pour résoudre et trancher tout litige.

Le responsable du classement sera Thomas GAYRAUD.

A l'issue de chaque épreuve, le classement provisoire sera mis en ligne sur le site du comité de la Gironde.

Lors de ce Trophée, 1 seul et unique classement sera réalisé par catégorie, sans différence d'âge, seule l'année de naissance est prise en compte.

Filles et garçons bénéficieront d'un classement distingué.

CATEGORIES	ANNEE DE NAISSANCE
U7	2020
U9	2019 - 2018
U11	2017 - 2016
U13	2015 - 2014
U15	2013 - 2012

➤ Joker :

Chaque participant dispose d'un JOKER.

Ce JOKER permet de supprimer le moins bon résultat parmi l'ensemble des manches auxquelles il a participé. Une absence est considérée comme un résultat.

Le classement général sera établie à l'issue de l'ensemble des manches, après déduction du plus mauvais résultat ou d'une manche non disputée (JOKER).

Cette déduction ne pourra être appliquée que si le coureur a participé à toutes les manches ou s'il ne lui manque qu'une seule manche.

Le classement final du trophée sera établi comme suit : (pour chaque coureur)
Nombre de manche du trophée, – (moins) la manche ayant obtenu le moins de points

Seront déclarés vainqueurs du TDJC, la fille et/ou le garçon de chaque catégorie qui aura le plus grand nombre de points et ayant participé à un minimum de 3 épreuves.

En cas d'égalité au classement final du challenge, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de participation
2. Nombre de victoires
3. Classement de la dernière manche.

ATTENTION : Les concurrents des comités extérieurs ne pourront prétendre au classement du challenge du TDJC.

Toutefois, ils pourront participer à chaque manche, seront récompensés lors de chaque manche à leur place de la journée.

Pour le Classement du TDJC Gironde, seuls les concurrents du département de la Gironde pourront prétendre aux récompenses finales.

2.3 Barème de points

L'attribution des points dépend de la classe de l'épreuve, elles sont au nombre de 3 :

Classe 1: épreuve avec un effectif inférieur ou égal à 9 coureurs au départ

Classe 2: épreuve avec un effectif de 10 à 20 coureurs au départ

Classe 3: épreuve avec un effectif supérieur à 20 coureurs au départ

	Classement 1	Classement 2	Classement 3
1	20	25	30
2	18	22	26
3	16	20	23
4	13	18	20
5	10	16	18
6	7	15	16
7	5	14	14
8	3	13	13
9	1	12	12
10		11	11
11		10	10
12		9	9
13		8	8
14		7	7
15		6	6
16		5	5
17		4	4
18		3	3
19		2	2
20		1	1
21			1
22			1
23			1
24			1
25			1 point ainsi que tous les suivants

2.4 Récompenses

Dans le cadre du classement final du TDJC, seuls les 3 premiers de chaque catégorie (premier et deuxième année confondues) seront récompensés, à savoir :

1. Maillot + Médaille d'or
2. Médaille d'Argent
3. Médaille de Bronze

Les maillots et médailles seront fournis par le Comité Départemental de la Gironde.

2.5 Cérémonie protocolaire

La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires à l'issue de chaque manche est obligatoire.

En cas d'absence injustifiée, le coureur ne percevra pas de trophées, coupes, lots, etc. Ils pourront être distribués au concurrent classé en suivant.

Les concurrents doivent participer aux cérémonies protocolaires en portant le maillot de leurs clubs.

2.6 Réclamations

Toute réclamation devra être présentée le jour de l'épreuve au plus tard 30 minutes après la communication officielle des résultats, aucune contestation ne sera recevable au-delà et le classement sera officialisé.

Chaque club devra porter ce règlement à la connaissance de tous ses coureurs, éducateurs ainsi qu'aux parents des jeunes coureurs.

2.7 Pénalités

En cas d'entrave au règlement ou le constat d'un comportement incorrect (du coureur ou d'un proche), un jury, composé du responsable des écoles de cyclisme du CD 33, de l'arbitre désigné, sera seul juge et pourra appliquer une sanction allant jusqu'à la mise hors course et/ou une pénalité de points au classement individuel de la journée.

Le jury diffusera immédiatement sa décision au public avant publication des résultats.

Le barème de la FFC est le seul applicable.

2.8 Matériels et Développements

➤ Matériels

Le coureur doit se présenter avec un vélo propre, en bon état de fonctionnement, et répondant à la réglementation en vigueur au moment de l'épreuve.

Les vélos ne doivent comporter aucun additif (les courroies sont interdites sur les pédales automatiques, les prolongateurs sont interdits)

Les vélos de type VTT sont autorisés sur toutes les épreuves (route, adresse, cyclo-cross et piste) à condition de respecter le développement maximum en vigueur au moment de l'épreuve.

➤ Développements

	ROUTE	VITESSE	CYCLO-CROSS	ADRESSE	PISTE
U7	5.60 m	5.60 m	Libre	5.60 m	5.60 m
U9	5.60 m	5.60 m	Libre	5.60 m	5.60 m
U11	5.60 m	5.60 m	Libre	5.60 m	5.60 m
U13	6.40 m	6.40 m	Libre	6.40 m	6.40 m
U15 Filles	Libre	Libre	Libre	Libre	6.71 m
U15 Garçons	7.01 m	7.01 m	Libre	7.01 m	6.71 m

➤ Equipements

Le port du casque à coque rigide et des gants est obligatoire (à l'échauffement et en compétition)

2.9 Premier secours

La présence d'un poste de premiers secours est requis pour toute manifestation. Pour chaque épreuve, l'organisateur met en place les moyens nécessaires, qu'ils soient matériels, humains ou logistiques, pour permettre la prise en charge et l'évacuation rapide des blessés à partir de chaque point du parcours.

Des moyens de déplacement adaptés doivent être mis en place pour rejoindre rapidement les zones difficiles. Les zones à risques potentiels doivent être au préalable clairement identifiées.

En cas d'arrêté préfectoral spécifiant des moyens de secours, l'organisateur aura l'obligation de se conformer à la réglementation générale ainsi qu'à l'arrêté préfectoral, en respectant la mesure la plus contraignante.

Le dispositif de secours doit être validé avant le début des épreuves par le président du collège des commissaires, celui-ci sera habilité à annuler l'épreuve.

CHAPITRE 3 – EPREUVES

ROUTE

Le contrôle braquet sera effectué avant chaque départ au podium pour toutes les catégories ;

Si les pignons arrière ne correspondent pas au développement autorisé pour les catégories présentes au TDJC, le blocage des vitesses sera effectué.

- Le port du casque à coque rigide et des gants est obligatoire (à l'échauffement et en compétition)
- Le changement de roues est autorisé au podium sans tour rendu
- Le port du bidon est autorisé durant l'épreuve à partir de la catégories U13
- Les départs se feront par catégorie entière (1ère et 2ème année en même temps)
- Aucun éducateur, parent ou coureur d'une autre catégorie en vélo ne sera toléré sur le circuit pendant les épreuves

Catégorie d'âge / Epreuve Distance maximale

CATEGORIE	DISTANCE MAXIMALE
U7	1 km
U9	5 km
U11	10 km
U13	15 km
U15	30 km

Tout coureur doublé devra, s'il en reçoit l'ordre d'un arbitre, descendre de vélo et retirer son dossard qu'il remet à un arbitre au secrétariat du jury sur la ligne d'arrivée.

La place qui lui sera attribuée sera celle qu'il occupait dans la course au moment de son retrait.

Tout refus d'obtempérer sera sanctionné par la mise hors course.

VITESSE

Sprints courts Distance de 60 mètres

➤ Déroulé de l'épreuve :

Le coureur sera tenu. Un même teneur pour une même catégorie

2 Sprints seront réalisés par l'ensembles des catégories.

Le classement sera défini par le meilleur temps des 2 sprints effectués.

➤ En cas d'incident :

Le coureur sera autorisé à un nouveau départ en dernière position (temps de récupération) si l'incident est reconnu par les arbitres, sinon il n'y aura pas de nouveaux départ.

RECONNUS PAR LES ARBITRES	NON RECONNUS PAR LES ARBITRES
Mécanique	Déréglage du dérailleur
Chronométrage	Sortie du pied de la pédale ou cale-pied
Chute	Décentrage de roue
	Saut de chaîne

1 seul sprint sera réalisé par les catégories U11, U13 et U15 uniquement lorsqu'une épreuve de sprint sur 200 m est organisée. Le classement issu de ce sprint servira à déterminer les séries du 200 m

Sprints long Distance 200 m pour les U11, U13, U15

- Les séries vitesse seront composées de 4 coureurs
- Les concurrents seront rangés à partir de la corde, sur les lignes matérialisées au sol.
- Le départ se fera tenu par les bénévoles ou les éducateurs et donné au sifflet. Il n'y aura aucun faux départ.
- Les teneurs devront conserver les 2 pieds au sol sous peine de disqualification de leur coureur
- Le départ anticipé sera sanctionné
- Les coureurs devront garder leur couloir jusqu'à la sortie des lignes matérialisées au sol sur une distance de 10 m
- Les coureurs qui empêcheront un adversaire de passer ou qui le tassera seront déclassés

Le tournoi s'effectuera de la manière suivante :

Il faut se servir du classement des sprints de 60 m. Les 4 meilleurs temps seront en série 1, les 4 suivants en série 2 et ainsi de suite.

Les trois premiers de la 1ère série restent à ce niveau, le 4ème descend en série deux.

Le 1er de la série 2 monte en série une et le 4ème descend en série 3

Le 1er de la série 3 monte en série 2 et le 4ème descend en série 4 et ainsi de suite.

Le nombre de courses dépendra du nombre d'inscrits. Nous préconisons au minimum 3 sprints par coureur.

CYCLO-CROSS

Pour toutes les catégories :

- Chacune des catégories d'âge, se verra proposer un parcours adapté dans le respect des temps préconisés par le règlement du Trophée Régional Nouvelle-Aquitaine.
- Chaque parcours différencié ne pourra comporter de zones dangereuses et devra respecter en alternance des zones d'efforts et de récupération.
- Le circuit sera ouvert 15 min avant le début des épreuves pour une reconnaissance à vélo.
- La reconnaissance du parcours et l'échauffement ne seront plus autorisés une fois le premier départ donné.
- La seule zone de dépannage autorisée se situera à proximité de la ligne d'arrivée (un éducateur ou un dirigeant par club autorisé).
- Pendant la course, le changement de vélo est interdit.
- Toute personne non autorisée sur le circuit pénalisera son coureur.
- Aucune personne (éducateur ou parent ou dirigeant) ne sera autorisée à dépanner le coureur sur le parcours (si non-respect de cette clause, le coureur se verrait disqualifié).
- Toute aide extérieure est interdite
- Toute sortie du circuit par le coureur entraînera sa disqualification
- Vélo de cyclo-cross, tendeur de chaîne, changement de roues et/ou des pédales sur un vélo traditionnel sont autorisés.
- L'utilisation de vélo de VTT est autorisée pour toutes les catégories, ces participants seront placés sur les lignes de départ, derrière les vélos traditionnels.
- Selon le nombre de participants dans chaque catégorie, l'organisateur se réserve le droit de proposer des manches qualificatives.

Durées maximales :

CATEGORIE	DUREES MAXIMALES
U7	5 minutes
U9	7 minutes
U11	10 minutes
U13	15 minutes
U15	20 minutes

PISTE

Les épreuves :

- Scratch
- Elimination
- Course aux points

Suivant le règlement fédéral en vigueur des écoles de cyclisme FFC

Matériels :

- Seuls les vélos traditionnels de route seront autorisés
- Le port du casque homologué et des gants sont obligatoires tant à l'échauffement que pendant la compétition
- Le port du bidon est interdit durant les épreuves

Classement :

Lors de cette rencontre piste, un classement général des trois épreuves sera réalisé.

Chaque épreuve rapportera des points qui se cumuleront pour obtenir le classement général de la rencontre.

*Les points seront attribués de la manière suivante pour les différentes épreuves :
1^{er} de la course : 1 point, 2nd de la course : 2 points, 3^{ème} de la course : 3 points, etc....*

Le coureur ayant obtenu le moins de points après le cumul des trois épreuves sera déclaré vainqueur de la rencontre.

En cas d'égalité au classement général de la rencontre, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de victoires
2. Classement de la dernière épreuve.